



APPEL AUX DONS POUR SOUTENIR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS DE L'UFR LCC

Aujourd'hui la **mobilité internationale des étudiants** est un **atout reconnu pour l'insertion professionnelle**. Elle est un gage d'autonomie, de capacité d'adaptation à un contexte nouveau et de compétences interculturelles.

Qu'il s'agisse d'un stage dans une entreprise / institution étrangère ou d'un semestre d'études dans une université, **toutes les formations offertes par l'UFR Langues, Cultures et Communication proposent un séjour à l'étranger**, parfois facultatif, le plus souvent obligatoire. Chaque année, près de 240 étudiants effectuent une telle mobilité études et environ 120 étudiants une mobilité stage. Parmi eux, 45 % perçoivent une bourse mensuelle inférieure à 500 € (dont plus de la moitié perçoivent moins de 400 € mensuels). De plus, la gratification pour un stage de plus de deux mois est propre à la législation française et ne s'applique pas à un stage effectué à l'étranger. Cela signifie donc que **près de la moitié de nos étudiants disposent de moyens insuffisants voire très insuffisants pour couvrir les dépenses liées aux transports, au logement et à la vie quotidienne**.



L'absence de bourses spécifiques pour les pays extérieurs à l'Union Européenne (hormis la bourse de la région de 95 € par semaine passée à l'étranger) et la baisse de 30% des dotations Erasmus accentuent **ces problèmes financiers et contraignent certains étudiants à renoncer à leur projet de séjour à l'étranger**.

C'est pourquoi l'**UFR LCC**, en étroite collaboration avec la **Fondation UCA**, a décidé de **mettre en place un fonds dédié à l'aide à la mobilité de ses étudiants**. Si votre entreprise souhaite y participer, la quasi intégralité du don sera reversée directement aux étudiants (seuls sont prélevés des frais de mise en œuvre, votés chaque année par le Conseil de gestion de la Fondation et à hauteur de 7,5 % en 2021). Par ailleurs, votre entreprise pourra bénéficier d'un avantage fiscal à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaires HT, et apparaîtra parmi les partenaires de la Fondation UCA ainsi que de l'UFR LCC.

Si votre entreprise souhaite faire un don dans le cadre de ce projet « Aide à la Mobilité étudiante LCC », merci de prendre contact avec notre pôle des relations extérieures :

rel-ext.lcc@uca.fr



L'UFR LCC et ses étudiants vous remercient par avance pour votre confiance et votre soutien.

Patrick DEL DUCA
Directeur de l'UFR LCC